

MO'ADIM KÉSSIDRAM

PESSAH

Fascicule de Pessah

5780/2020

CONSEILS PRATIQUES POUR LES PREPARATIFS DE PESSAH
INCLUANT LES HALAKHOTES TECHNIQUES SELON LES AVIS SEPHARADE ET ASHKENAZE

Tous les horaires dans ce fascicule sont valables uniquement pour Genève.

Ce document a été élaboré à Hekhal Hanes sous la direction du Rav Yaakov Gabay.

©

Tous droits réservés

Je tiens à remercier mon très cher ami le rav Yohai Amar qui nous a autorisé diffuser ce fascicule.

Qu'Hachem lui accorde toutes Ses bénédictions !

YG

Préparatifs de Pessah

À l'approche de la fête

- A. Durant tous les jours de la fête, il est interdit à tous juifs de posséder du 'Hamets dans sa maison ou sa propriété, (voiture, bureau...) et pour cette raison il y a une Mitsva de nettoyer la maison du 'Hamets et de le sortir de chez soi avant la fête de Pessah.
- B. L'interdit de consommation du 'Hamets commence à partir de la veille de Pessah, mercredi 14 Nissan (le 08.04.2020), à partir de 10h51.
- C. Il est possible de vendre à un non-juif les produits qui peuvent contenir du 'Hamets, ou même, le 'Hamets lui-même, comme on le verra plus bas.
- D. Dans le cas où le 'Hamets a été vendu comme il se doit selon la Halakha, il n'y a pas d'interdit de le garder chez soi à la maison, cependant il faudra le garder dans un endroit réservé durant toute la durée de la fête, et le marquer d'un signe, pour ne pas risquer de s'en servir durant la fête.

La vente du 'Hamets

- A. La vente du 'Hamets se fait par l'intermédiaire d'un **Rav**. Avant la veille de la fête, on signe une procuration au Rav lui donnant le plein pouvoir pour vendre **tout** le 'Hamets nous appartenant, et la veille de la fête le Rav effectuera la vente.
- B. Jeudi soir 22 Nissan (16.04.2020) après la sortie de la fête, le 'Hamets sera racheté au non-juif, et il sera de nouveau permis d'en profiter.
- C. Bien que l'on puisse vendre le 'Hamets à un non-juif, il est préférable de consommer tout le 'Hamets en notre possession avant Pessah.
- D. Même dans le cas où il ne reste plus de 'Hamets en notre possession, il est tout de même conseillé de faire la vente comme susmentionné, à cause des produits susceptibles de contenir du 'Hamets, ou même, si une personne possède des actions boursières dans l'industrie alimentaire (capitaux de retraite, et autres...)
- E. Il est possible de signer la procuration depuis le début du mois de Nissan, avant même de réserver un endroit pour entreposer le 'Hamets.
- F. Si quelqu'un n'est pas en mesure de signer une procuration, il peut désigner une personne qui le fera à sa place.

☞ **Il ne faut pas attendre la dernière minute pour signer la procuration !**

☞ **Après Pessah il est interdit de consommer ou de profiter du 'Hamets d'un juif s'il n'a pas été vendu, et ce, même s'il était recouvert ou fermé !**

☞ **Il est aussi interdit d'acheter ou de manger du 'Hamets après la fête, chez une personne qui n'aurait pas vendu son 'Hamets !!!**

Les achats pour Pessah

- A. Il faut apprêter un endroit pour entreposer la nourriture pour la fête, avant d'avoir commencé les achats.
- B. Il est préférable d'acheter des produits bien emballés et non en vrac pour éviter de les mélanger avec le 'Hamets.
 - ☞ **Il est fortement conseillé d'acheter des produits pour Pessah avec une bonne cacheroite !**
- C. On ne pourra pas se servir des produits casher pour Pessah s'ils ont été ouverts avant la fête (sucre, sel, etc) de peur qu'ils se soient mélangés avec du 'hamets !

Les produits nécessitant une cacheroite particulière pour Pessah

- A. ♦Les fruits à coques grillés (ils sont grillés avec de la farine généralement), ♦les substituts de café ♦le café instantané ♦le thé instantané ♦les soupes en poudre ♦la poudre de falafels ♦la viande transformée (saucisses, saucisson, shnitsels) ♦les substituts de viande ♦les porridges, **tous ces produits peuvent contenir du 'Hamets, il est donc obligatoire de les acheter avec une cacheroite valable pour Pessah!**
- B. ♦Les gants en latex ♦les lingettes en papier ♦les couverts en carton peuvent contenir de l'amidon et de la colle 'Hamets, il est donc préférable de les acheter avec une cacheroite spéciale pour Pessah.
- C. La farine de blé (même avec une cacheroite pour Pessah) peut devenir 'Hamets au contact de l'eau, c'est pour cela qu'il faut utiliser de la **farine de Matsa** durant toute la fête !
- D. Les flocons d'avoine deviennent 'Hamets au contact de l'eau, pour cette raison on n'en consomme pas durant Pessah.
- E. Les vins et les boissons alcoolisées peuvent contenir de l'alcool 'Hamets, ou des conservateurs 'Hamets, il leur faut donc une cacheroite particulière pour Pessah.
- F. **Les boissons alcoolisées** : la bière, certaines vodkas, le whisky, la tékila, sont 'Hamets !!

Nourriture pour les animaux

- A. Il est interdit de nourrir les animaux avec du 'Hamets durant Pessah.
- B. La nourriture pour animaux qui est inapte à la consommation par un humain, et qui contient du 'Hamets, peut être conservée à la maison pendant Pessah, et servir à nourrir ses animaux.

Les produits qui n'ont pas besoin d'une cacheroite particulière pour Pessah

- A. Le 'Hamets qui a été abimé avant Pessah, et qui n'est plus apte à la consommation même par un chien n'est plus considéré comme du 'Hamets, et peut être utilisé pendant Pessah.
- B. C'est pour cela que, ♦le tabac en poudre ♦le cirage ♦la lessive en poudre ♦les assouplissants ♦les blanchissants ♦les savons vaisselle ♦les savons de douche ♦les shampoings ♦les après-shampoing ♦les crèmes hydratantes ♦les crèmes pour le corps ♦les produits cosmétiques (qui ne sont pas au contact de la bouche), ne sont pas 'Hamets, car inaptes à la consommation par un chien et n'ont pas besoin d'une cacheroite particulière pour Pessah.

- C. ♦Les rouges à lèvres ♦crèmes pour les mains ♦les dentifrices (en particulier ceux pour enfants, car ils risquent d'avaler) sont des produits qu'il est préférable d'acheter avec une cacheroite pour Pessah.
- D. ♦Les sacs plastiques ♦nappes à usage unique ♦les gants transparents ♦les barquettes en aluminium ♦le papier sulfurisé ♦les moules à gâteaux ♦les couverts à usage unique en synthétique (plastique), n'ont pas besoin d'une cacheroite particulière pour Pessah.
- E. Les viandes, volailles et poissons non transformés et sans ajouts de phosphates n'ont pas besoin d'une cacheroite particulière pour Pessah.

Les kitniotes

- A. ♦Le riz ♦les haricots ♦les petits pois ♦le soja ♦les fèves ♦les lentilles ♦les pois chiches ♦le maïs ♦les cacahouètes ♦les pépites et autres... Ne sont pas 'Hamets, et par conséquent, ils sont autorisés à la consommation durant Pessah. Cependant les Ashkénazim et certains Sépharadim n'ont pas l'habitude de les consommer pendant Pessah.
- B. Le riz brillant nécessite une cacheroite particulière pour Pessah, pour attester qu'il n'a pas été traité avec de l'amidon.
- C. Ceux qui consomment le riz pendant Pessah, doivent le vérifier trois fois avant la fête, même si l'emballage est scellé avec une cacheroite pour Pessah !
- D. Ceux qui ne consomment pas les kitniotes pendant Pessah, peuvent faire exception dans les cas suivants : 1) pour un malade qui en aurait besoin, même s'il n'est pas en danger. 2) pour un enfant qui n'est pas habitué à d'autres nourritures.
- E. Une femme ashkénaze mariée à un sépharade peut cuisiner à son mari des kitniotes, et elle peut également faire une annulation de vœux par rapport aux habitudes de sa famille, et prendre les habitudes de son mari.
- F. Une femme sépharade mariée à un ashkénaze, ne pourra pas cuisiner de kitniotes chez elle, mais elle pourra en consommer chez ses parents.
- G. Il n'est pas autorisé de servir des kitniotes à celui qui a l'habitude de ne pas en consommer, mais on peut lui servir un plat cuisiné sans kitniotes qui a été préparé dans une casserole propre, même si précédemment elle a servi à la cuisson de kitniotes.
- H. Un sépharade qui ne mange pas de kitniotes peut faire une annulation de vœux pour avoir le droit de les consommer, cependant cela n'est pas possible pour un ashkénaze.
- I. Un jeune marié sépharade qui ne mangeait pas de kitniotes chez ses parents, a le droit d'en consommer après son mariage et ce même sans faire l'annulation des vœux.

Malades et médicaments pendant Pessah

- A. **Il est important de savoir** : que certains médicaments contiennent du 'Hamets, en conséquence, si quelqu'un a besoin d'en prendre, il devra vérifier leur composition avant Pessah, et au besoin, demander au pharmacien un équivalent casher pour Pessah.

<https://www.consistoire.org/event/pessah-2020/> : Liste du Beth Din de Paris.

<http://www.irgz.ch/pessach/index.html> : Liste du Beth Din de Zurich.

- B. Dans les sirops on retrouve souvent des ingrédients 'Hamets dans la composition des arômes, en raison de cela on ne peut s'en servir durant la fête s'ils n'ont pas de cachेरoute particulière pour Pessah.
- C. Celui qui prend un médicament ('Hamets) qui ne lui est pas vital, et qui n'a pas d'équivalent casher pour Pessah, doit demander conseil à un Rav comment faire.
- D. Les médicaments qui ne sont pas par voie orale tel que : ♦les injections ♦les crèmes à usage cutanée ♦les gouttes pour les yeux et les oreilles ♦les inhalations ♦les sprays corporel ♦les suppositoires ♦les désinfectants cutanée ♦les patchs, sont autorisés pendant Pessah même sans cachेरoute.
- E. Les homéopathies peuvent contenir de l'alcool 'Hamets, ils doivent avoir une cachेरoute particulière pour Pessah.
- F. Un malade qui a son pronostic vital engagé, et qui doit prendre des médicaments 'Hamets, est obligé de suivre les recommandations de son médecin et suivre le traitement, il n'a pas le droit de se dérober, il devra cependant prendre conseil auprès d'un Rav avant de commencer le traitement. Dans un cas comme celui-ci, il pourra se servir même des médicaments vendus au non-juif avant la fête.
- G. On pourra se servir après la fête, des médicaments 'Hamets qui n'ont pas été vendus au non-juif, même pour un malade dont le pronostic vital n'est pas engagé.
- H. Un malade qui n'a pas le droit de boire de vin, ou manger la matsa, ou le maror, est exempté d'en manger le soir du séder.
- I. Ceux qui sont allergiques au gluten, pourront manger des matsotes sans gluten.

Lois concernant les ustensiles

Les ustensiles à tremper

- A. Il est interdit d'utiliser les ustensiles en verre ou en métal fabriqués par les non-juifs, avant de les avoir trempés dans un mikvé, il faudra donc penser à tremper tous les ustensiles achetés pour Pessah !
- B. Même si on s'en est déjà servi sans les avoir trempés, il faut les tremper avant de continuer à s'en servir.
- C. Avant de les tremper il faut les nettoyer de toutes saletés, et retirer les étiquettes (vérifier aussi qu'il ne reste pas de colle après les avoir retirées).
- D. Avant de tremper un ustensile, il faut faire la bénédiction suivante :

בְּרוּךְ אַתָּה ה' אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל טְבִילַת כְּלִים.

Baroukh Ata Ado-Nai Elo-Hénou Mélekh Haolam Acher Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Âl Tévilate Kéli

Et s'il y a plusieurs ustensiles à tremper, il terminera la bénédiction en disant :

”עַל טְבִילַת כְּלִים” *Âl Tévilate Kélim*

La cachérisation des ustensiles

- A. Il est conseillé d'avoir un service de vaisselle réservé spécialement pour Pessah.
- B. Dans le cas où l'on veut se servir des ustensiles de l'année pour Pessah, il faudra les nettoyer et les cashériser.
Nettoyage - Lavage intensif de tous les ustensiles, appareils, plans de travail, jusqu'à élimination de toutes les saletés.
Cachérisation - Étape visant à rejeter ou brûler le 'Hamets imprégné dans les ustensiles.
- C. Les ustensiles 'Hamets dont on ne se sert pas durant Pessah, devront être nettoyés et rangés dans un endroit fermé et scellé durant toute la fête.
- D. Les ustensiles que l'on veut cachériser, il est préférable de les cachériser chez une personne qui est habilitée (si disponible), à cause des moyens de cachérisation et de la surveillance Rabbinique.

Les différents moyens de cachérisation

Il y a 5 sortes de cachérisation.

A. Liboune 'hamour - cachérisation par le feu, on porte l'ustensile à très forte chaleur jusqu'à ce que des étincelles apparaissent (450°).

B. Liboune kal - cachérisation par le feu, on porte l'ustensile à forte chaleur jusqu'à ce que l'on puisse faire brûler du papier par derrière les parois (250°).

C. Hag'ala - L'immersion dans l'eau bouillante.

1. Il faut nettoyer l'ustensile de toutes saletés et si possible des traces de rouille (s'il y en a).
2. Il faut laisser reposer l'ustensile 24 heures sans utilisation avant de le cachériser.
3. On prend un récipient assez grand pour contenir l'ustensile à cachériser, et on y fait bouillir de l'eau, une fois arrivée à ébullition, on immerge totalement l'ustensile dans l'eau.
4. On sort l'ustensile de l'eau bouillante et on le trempe dans une eau froide (sauf les ustensiles en verre).

D. 'Irouy – ébouillantage.

1. Il faut nettoyer les ustensiles ou plans de travail, de toutes saletés.
2. Pour les Sépharadim, on verse sur les ustensiles ou les plans de travail, de l'eau bouillante directement de la bouilloire. Pour les Ashkénazim, on verse l'eau bouillante (encore en ébullition) sur une pierre ou un métal chauffé/blanchi posé sur la surface à cachériser.

E. Nettoyage et rinçage - On nettoie méticuleusement les ustensiles, de tout 'Hamets et de toutes saletés avec du savon.

Les ustensiles en verre

Les ustensiles en verre utilisés à froid uniquement - n'ont besoin que d'être nettoyés et rincés selon tous les avis.

Les ustensiles en verre utilisés pour la cuisson ou le service de plats chauds, ou boissons chaudes

-

Pour les Sépharadim : il faut uniquement les nettoyer et les rincer.

Pour les Ashkénazim et certains Sépharadim : il faut les immerger dans l'eau bouillante. (Certains ne les cachérisent pas pour Pessah).

Les ustensiles qui ne peuvent être cachérisés

♦ Les ustensiles en terre cuite ♦ la porcelaine ♦ les tamis ♦ les poêles en Téflon (selon les ashkénazim)
♦ les paniers en osier à l'usage du 'Hamets ♦ les robots de pétrissage et de cuissons, et tous les ustensiles qui ne peuvent être nettoyés à la perfection.

La cachérisation de la cuisine et de ses éléments

La cuisine

- A. Il faut nettoyer et cachériser la cuisine avant Pessah.
- B. Même celui qui ne sera pas chez lui durant la fête, a le devoir de nettoyer la cuisine de tous restes de 'Hamets, cependant il n'est pas obligé de la cachériser. Mais s'il vend le 'hamets à un non-juif, il ne sera pas obligé de faire le nettoyage.

Réfrigérateur/Congélateur - nécessitent un nettoyage, et un lavage, ne pas oublier de nettoyer les caoutchoucs qui permettent la fermeture hermétique du réfrigérateur/congélateur.

Micro-ondes sans résistance - (il vaut mieux ne pas s'en servir durant Pessah), A. Nettoyage intensif de toutes les saletés et des graisses. B. Faire bouillir un verre d'eau et de savon à l'intérieur, C. Emballer la nourriture dans une boîte hermétique lors de l'utilisation durant la fête.

Plaques de cuisson au gaz –

- a. Il faut bien nettoyer les plaques et aussi les boutons ainsi que le couvercle,
- b. Pour la base, verser de l'eau bouillante directement de la bouilloire, il vaut mieux la recouvrir avec de l'aluminium,
- c. Les brûleurs doivent être nettoyés, et ensuite on allumera le feu durant 30 minutes.
- d. Les trépieds, on versera de l'eau bouillante. Certains pensent qu'il faut les cachériser par le feu à 250°, il est préférable de les recouvrir d'aluminium.

Plaques de cuisson en vitrocéramique

Selon les Sépharadim : un nettoyage intense suffit.

Selon les Ashkénazim :

- a. Un nettoyage intense.
- b. Laisser reposer 24 heures avant la cachérisation.
- c. Allumer toutes les plaques à la plus haute température.
- d. Verser de l'eau bouillante sur toutes les surfaces qui n'ont pas été chauffées (3 fois de préférence).

Hotte aspirante

- a. Bien nettoyer de toutes les traces de gras.
- b. La démonter si possible pour pouvoir nettoyer à l'intérieur.
- c. Recouvrir avec deux couches d'aluminium, **il est préférable de ne pas s'en servir durant la fête !**

Four de cuisson/micro-ondes avec résistance- Il est préférable de ne pas s'en servir durant Pessah, les Ashkénazim ne le cachérisent pas.

- a. Il faut le laisser reposer 24 heures avant la cachérisation,
- b. Le nettoyer méticuleusement,
- c. Le faire chauffer à température maximum durant une heure environ.

Fours ayant la capacité de pyrolyse - doivent être cachérisés par pyrolyse, même avec les plaques à l'intérieur !

Le lave-vaisselle- (il est préférable de ne pas s'en servir durant la fête).

- a. Le laisser reposer 24 heures avant la cachérisation,
- b. Il faut bien le nettoyer ainsi que les grilles du filtre,
- c. Ouverture du bouchon d'évacuation pour le nettoyage (il peut y avoir des restes de nourriture coincés),
- d. Nettoyage intensif pour éliminer les grosses saletés et la graisse,
- e. Mettre en marche le lave-vaisselle avec du savon, sur la plus haute température.

Le chauffe-eau (de shabbat, en métal) – nettoyer intensément, s'il a servi pour le 'Hamets (on a posé du 'hamets dessus), nettoyer comme il faut, et l'ébouillanter (le couvercle aussi).

Mixeur - tout dépend du modèle et de son utilisation, pour toute question il faut demander à un Rav.

Hachoir à viande, il faut ébouillanter la partie dans laquelle on insère la viande, et pour la grille, il faut la cachériser par le feu (250°)

Plaque de Shabbat

- a. Il faut bien la nettoyer,
- b. On la recouvre avec du papier aluminium. Si on ne peut pas la recouvrir, il faut la faire chauffer puis la débrancher, et verser de l'eau bouillante dessus.

Toaster - ne peut pas être cachérisé !

L'évier - en acier inoxydable : il faut le nettoyer et verser de l'eau bouillante dessus. En porcelaine/céramique : ne peuvent pas être cachérisés. Il faudra se servir d'un évier en plastique.

Le robinet- il faut bien le nettoyer, (certains exigent d'ouvrir l'eau chaude au maximum, et verser par-dessus de l'eau bouillante).

Le plan de travail en marbre - doit être bien nettoyé, on versera dessus de l'eau bouillante pour le cachériser. On a l'habitude de le recouvrir d'aluminium.

Le plan de travail en marbre (très usé, ou avec des fissures) - il faut le nettoyer et le recouvrir de papier aluminium.

La table/plans de travail - En métal : Il faut bien les nettoyer, et verser de l'eau bouillante. En bois ou formica : il faut bien les nettoyer et verser de l'eau bouillante, et, les recouvrir d'aluminium.

Les nappes et dessous de plat - Il faut les laver à l'eau chaude (50°)

Plaques de cuisson à induction - selon les sépharadim : il faut bien les nettoyer. Selon les ashkénazim : il faut en plus verser de l'eau bouillante sur les côtés.

Les poêles - si elles sont propres : hag'ala (immersion dans l'eau bouillante). Si elles sont usées : liboune kal (250°).

Poêles en téflon- selon les sépharadim : hag'ala (immersion dans l'eau bouillante). Selon les Ashkénazim : on ne peut pas les cachériser.

Les casseroles- si elles sont propres : hag'ala (immersion dans l'eau bouillante). Si elles sont usées : liboune kal (250°).

Les couverts- hag'ala (immersion dans l'eau bouillante).

Les grilles du four - liboune 'hamour (450°).

Les plaques du four - liboune 'hamour (450°).

La recherche du 'Hamets

Préparatifs pour la recherche du 'Hamets

- A. Avant la fête on nettoie la maison/la cour/la cave/le bureau/la voiture de tout 'Hamets, et il faut porter une attention particulière aux poches des vêtements, des cartables, et à tous les endroits où l'on a pu accéder avec du 'Hamets.
- B. Lors du nettoyage de la maison, il faut s'occuper en premier lieu de ce qui est obligé par la Halakha (loi), c'est à dire, le nettoyage des endroits où il y a du 'Hamets en temps normal, et seulement après, s'occuper du ménage de printemps ...
- C. **Il faut faire le nettoyage de la maison avec joie, et faire attention à ne pas vexer/blesser les membres de la maison**
- D. Tous les membres de la maison doivent s'associer aux préparatifs de Pessah, **le mérite de cette Mitsva est très grand !**

Mardi soir – 13 Nissan / 07.04.2020

La recherche du 'Hamets

- A. On recherchera le 'Hamets le mardi soir, veille du 14 Nissan, à partir de la sortie des étoiles, à 20h55.
- B. On peut faire la prière de Arvit avant la recherche, cependant on ne pourra pas commencer à étudier ou à manger déjà 30 minutes avant l'heure de la sortie des étoiles, tant que l'on n'aura pas fait la recherche du 'Hamets.
- C. Celui qui a faim et ne peut pas vérifier, pourra manger un fruit ou un petit gâteau (maximum 56 grammes), de même, il est autorisé de boire un café ou autre. Celui qui est obligé de faire un repas complet, nommera quelqu'un à sa place pour faire la recherche du 'Hamets.
- D. Il est préférable que tous les membres de la maison participent à la recherche du 'Hamets, de cette manière elle sera plus méticuleuse.
- E. On recherchera le 'Hamets à l'aide d'une bougie en cire, sauf si elle est tressée.
- F. Les endroits dans lesquels il est dangereux d'entrer avec une bougie, (la voiture, ou les endroits avec des produits inflammable) ou si quelqu'un n'a pas de bougie, il pourra utiliser une lampe électrique pour la recherche du 'Hamets et même faire la bénédiction.
- G. Il n'est pas impératif d'éteindre toutes les lumières lors de la recherche du 'Hamets.
- H. Celui qui n'a pas fait la recherche le mardi soir, pourra la faire le mercredi matin, avec une bougie, et avec la bénédiction. S'il ne l'a pas faite jusqu'à l'entrée de la fête, il devra demander à un Rav comment procéder.
- I. Celui qui trouve du 'Hamets durant la fête (durant yom-tov), doit le recouvrir sans le déplacer, et il le brûlera à 'hol hamoed.

Les malades / les colocataires

- A. Un malade hospitalisé, recherchera le 'Hamets dans son armoire et autour de son lit, sans faire de bénédiction.
- B. Un malade hospitalisé et qui a une chambre que pour lui, recherchera le 'Hamets dans toute la chambre, et fera la bénédiction.
- C. Des colocataires, qui cohabitent dans une seule pièce, nommeront l'un d'entre eux pour faire la recherche du 'Hamets avec la bénédiction.

Comment faire la recherche du 'Hamets

- A. Avant de commencer la recherche du 'Hamets, il faut faire la bénédiction suivante

בְּרוּךְ אַתָּה ה' אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ הָעוֹלָם, אֲשֶׁר קִדְּשָׁנוּ בְּמִצְוֹתָיו וְצִוָּנוּ עַל בִּיעוּר הָמֵץ
BAROUKH ATA ADO-NAÏ ELO-HENOU MELEKH HA'OLAM ACHER KIDECHANOU BEMITSVOTAV
VETSIVANOU 'AL BI'OUR 'HAMETS.

- B. Ceux qui écoutent doivent répondre אמן, et chacun ira vérifier dans un endroit, Il ne faut pas parler entre le moment où l'on a fait la bénédiction et le moment où l'on commence la recherche du 'Hamets !
- C. Il est impératif de se concentrer durant la recherche du 'Hamets, et ne pas s'occuper, ou parler de choses qui ne sont pas en rapport avec la recherche du 'Hamets, (il est préférable d'éteindre les téléphones lors de la recherche du 'Hamets).
- D. Il est impératif de concentrer la recherche dans les endroits où l'on a l'habitude de mettre du 'Hamets, comme par exemple : les cartables, le réfrigérateur, le congélateur, le garde-manger, la cave à alcool, la voiture...
- E. Les endroits dans lesquels on ne rentre **jamais** avec du 'Hamets, il n'est pas nécessaire d'y rechercher le 'Hamets.
- F. Il faut également rechercher le 'Hamets dans •les synagogues •les bureaux •les lieux d'études. *Les responsables de ces endroits devront penser à les vérifier lorsqu'ils formuleront la bénédiction chez eux.*
- G. Les pièces dans lesquelles on entrepose le 'Hamets vendu au non-juif, n'ont pas besoins d'être vérifiées.
- H. On a l'habitude de cacher 10 morceaux de pain avant la vérification du 'Hamets à la maison, cependant il faudra faire attention :
- I. Que les morceaux soient de petite taille et bien emballés.
- J. Noter les endroits dans lesquels on les a cachés, pour éviter d'en perdre et ne pas les retrouver.

Après la recherche du 'Hamets

- A. Après avoir fini la recherche du 'Hamets, il faudra le poser dans un endroit réservé, pour qu'il ne s'éparpille pas.
- B. On procédera à l'élimination du 'Hamets en prononçant la formule suivante :

”כָּל חֲמִירָא דְאִיכָא בְּרִשְׁוֹתַי, דְּלֹא חֲזַתִּיהּ, וְדְלֹא בְעֵרְתִּיהּ, לְבִטּוּל וְלִהְיוּ [הֶפְקֵר] כְּעֶפְרָא דְאַרְעָא”
Kol 'Hamira Déïka Birchouti Déla 'Hazité Oudéla Bi'arté Livtil Véléhévé [Hefker] Ké'afra Déar'a.

Traduction : Tout 'Hamets ou levain qui est en ma possession, que je n'ai pas vu, ou éliminé, est considéré comme la poussière de la terre !

- C. On a l'habitude de répéter cette formule 3 fois.
- D. Celui qui ne peut pas brûler le 'Hamets le mercredi matin, peut le brûler mardi soir juste après la recherche du 'Hamets. Et il dira la formule de l'annulation du 'hamets (mentionnée plus bas).

Mercredi soir – 14 Nissan / 08.04.2020

Veille de Pessah

- A. La veille de Pessah on ne peut consommer de la matsa normale, (sauf les petits enfants qui n'ont pas conscience de la sortie d'Égypte).
- B. La matsa 'ashira (matsa fabriquée avec du jus de fruit) et la matsa épicée, peuvent être consommés jusqu'à 16h55 (10^{ème} heure), (Certains ne consomment pas de matsa 'ashira durant Pessah).
- C. À la fin du dernier repas ou l'on consommera du 'Hamets, il faudra balayer, au cas où il y aurait eu des miettes.
- D. Il faut finir la cachérisation des ustensiles au plus tard jusqu'à la fin du temps autorisé à la consommation du 'Hamets : **10h51**

Le jeûne des premiers nés

- A. Les aînés (garçons) à partir de 13 ans, doivent jeûner mercredi avant la fête, ce jeûne s'appelle « le Ta'anit Békhorotes ».
- B. Un aîné qui n'a pas l'âge de la bar mitsva, certains ont l'habitude que le père jeûne pour lui, et si le père est lui-même un aîné, c'est la mère qui jeûnera à la place de son fils.
- C. Les aînés ont l'habitude d'assister à un siyoum ,et à la séouda qui suit, afin d'être exemptés du jeûne.
- D. Un malade, même s'il n'est pas en danger, est exempté du jeûne, mais il est préférable qu'il participe à un siyoum et à la séouda qui suit.

Les tâches importantes du Mercredi matin, veille de la fête

- S'assurer que l'acte de vente du 'Hamets a été transmis au Rav, et que la cachérisation de la cuisine et ses ustensiles soit terminée.
- S'assurer que les ustensiles 'Hamets ont été rangés dans un endroit réservé jusqu'à la fin de la fête.
- Rassembler les restes de 'Hamets mis de côté pour être brûlés et s'organiser pour les brûler.
- Se brosser les dents (nettoyer les dentiers), et ensuite, prendre de nouvelles brosses à dents pour la fête.
- Prendre un nouveau balai, ou nettoyer le balai de toutes les miettes.
- Changer le sac de l'aspirateur, et jeter l'ancien à la poubelle.
- Jeter les poubelles, nettoyer et laver la poubelle de la maison.
- Il est préférable de jeter les poubelles en dehors de l'immeuble, si ce n'est pas possible (en France), il est préférable de les jeter en dehors de l'immeuble.

Les horaires :

Consommation du 'Hamets jusqu'à : 10h51

Heure pour élimination et Bitoul 'Hamets jusqu'à : 12h14

L'élimination du 'Hamets

- A. On ne fait pas de bénédiction pour brûler le 'Hamets.
- B. Il faut terminer l'élimination du 'Hamets jusqu'à la fin du temps susmentionné : 12h14.
- C. Il faut éliminer le 'Hamets en le brûlant, et pour le brûler entièrement il est préférable de l'émietter, s'il n'a pas été entièrement consommé avant l'heure limite d'élimination du 'Hamets, il faudra jeter par-dessus, tout produit qui pourra causer une dégradation supplémentaire à celle du feu.

L'annulation du 'Hamets

- A. Avant que le 'Hamets soit entièrement consommé, on prononce la phrase suivante :

”כָּל חֲמִירָא דְאִפְא בְרִשׁוּתֵי דְחִזְתָּהּ וְדָלָא חִזְתָּהּ דְבַעֲרָתָהּ וְדָלָא בַעֲרָתָהּ לְבָטִיל וְלֹהוּי [הֶפְקֵר] כְּעַפְרָא דְאַרְעָא.”

Kol 'Hamira Déïka Birchouti Dé'hazité Oudéla 'Hazité Débi'artéh Oudéla Bi'artéh Livtil Véléhévé [Hefker] Ké'afra Déar'a

Traduction : Tout levain ou levure qui est dans mon domaine, que j'ai vu ou non, que j'ai éliminé ou non, est considéré comme abandonné, et comme la poussière de la terre.

- B. On a l'habitude de répéter cette formule 3 fois.
- C. Si le maître de maison ne peut pas procéder à l'annulation du 'Hamets pour une quelconque raison, c'est à la femme de le faire.

Les interdits avant la fête

- A. C'est une mitsva de se couper les cheveux en l'honneur de la fête, cependant on n'aura pas le droit de se faire couper les cheveux chez un coiffeur juif après 13h37. Par contre, se couper les cheveux soi-même ou par un non-juif, sera autorisé même après 'Hatsote.
- B. Après 'Hatsote, il est interdit de faire des travaux (laver le linge, retoucher des vêtements neufs) mais il est permis de raccommoder des vêtements déchirés, repasser du linge, cirer les chaussures, couper les ongles pour la fête, et, on peut demander à un non-juif de faire des travaux pour nous.
- C. Les commerçants peuvent rester ouverts après 'Hatsote.

Les indispensables pour le soir du séder

- *Du vin ou du jus de raisin (prévoir environ 40 cl par adulte).*
- *La matsa - il faut prévoir de la matsa shémoura faite à la main (3 matsotes pour le plateau, plus environ 150 gr par personne).*
- *Le maror - pour les sépharadim, on prend des feuilles de romaine/endives (il faut les vérifier pour éviter les insectes). Pour les ashkénazim, on prend du raifort.*
- *L'os (pour le plateau du séder) on prend un os d'agneau grillé, ou au moins un petit morceau de l'os.*
- *Un œuf dur (pour le plateau du séder)*
- *La 'harossette.*
- *De l'eau avec du sel, ou du vinaigre.*
- *Du céleri*
- *Des verres, d'une contenance minimum de 9 cl pour les 4 verres de vin du séder.*

Les préparatifs avant le séder

- ***Il y a un devoir de subvenir aux besoins des pauvres, des orphelins, et des veuves pour la fête, il est important de le faire avant la fête, ce sont les « paniers de Pessah » !***
- ***Il est obligatoire de se réjouir durant la fête avec du bon vin et de la bonne viande, et réjouir la femme avec des cadeaux (bijoux, vêtements) et les enfants avec des sucreries.***
- *Il faut nettoyer le céleri et la laitue (la romaine), au savon pour s'assurer qu'il n'y a pas d'insectes, on les vérifiera à la lumière du jour. (il est recommandé d'acheter des produits tels que ceux du Goush Katif ou, de la Iceberg qui est généralement propre, si possible).*
- *Préparer l'eau avec le sel, pour pouvoir y tremper le céleri.*
- *Préparer la harossette.*
- *Griller l'os et le mettre en place sur le plateau.*
- *Cuire un œuf dur et le mettre sur le plateau.*
- *Préparer un endroit agréable pour pouvoir s'accouder au moment du séder.*
- *Prendre le temps de se reposer ainsi que les enfants afin que le séder se passe dans la joie, et sans trop de fatigue.*

Pour préparer le plateau du séder, se référer au dessin ci-dessous.

Plateau du séder selon le Ari zal



Mercredi soir – 14 Nissan / 08.04.2020

Le Érouv Tavshilin

- Cette année la veille de la première fête tout le monde devra faire le Érouv Tavshilin avant le début du yom-tov.
- L'Érouv Tavshilin permettra à tout à chacun de cuisiner le vendredi de Yom-tov pour shabbat, et également d'allumer les bougies de shabbat (avant shabbat !)
- Préparatifs pour le Érouv Tavshilin : on réserve une matsa et un plat (un œuf dur ou un morceau de poisson ou de viande) dans une assiette qu'on mettra de côté, et il faudra faire attention à ne pas consommer le plat du Érouv avant d'avoir terminé les préparatifs de shabbat.

Bénédictio :

ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם אשר קדשנו במצותיו וצננו על מצות עירוב.
*Baroukh Ata Ado-naï Elo-hénou Mélekh Ha'olam Acher Kidéchanou Bemitsvotav
Vetsivanou 'Al Mitsvat Érouv*

Ensuite il faut dire:

בדין עירובא, יהא שרי לנא לאפויי ולבשולי ולאטמוני ולתקוני ולאדלוקי שרגא ולמעבד כל
צרכנא, מיום טוב לשבת.

*Bedene Érouva Yehé Charé Lana Laafouyé Oulvachoulé Oul'Atemoné Oultakouné
OulAdlouké Chraga Oulméévad Kol Tsorkhana Miyom Tov Léchabbat.*

Traduction : Avec ce Érouv il nous sera permis de cuisiner et d'allumer le feu, et de faire les préparatifs de shabbat pendant yom-tov.

- D. Celui qui a oublié de faire le Érouv avant l'entrée de la fête, pourra le faire sans bénédiction jusqu'au crépuscule.
- E. Si tous les repas de shabbat ont été préparés depuis mardi avant la fête, il faudra quand même faire le Érouv mais sans la bénédiction.
- F. Le plat qui sert de Érouv (la matsa et l'œuf) devra être conservé jusqu'à la fin des préparatifs de shabbat. G. On a l'habitude de le consommer pendant shabbat.

L'allumage des bougies

- A. Il est interdit d'allumer pendant yom-tov, un feu nouveau, comme par exemple avec un briquet ou des allumettes, c'est pour cela que nous devons prévoir une bougie de 48 heures pour allumer à partir de cette flamme, toutes les autres qui seront nécessaires.

Heure de l'allumage : 19h55

ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק של יום טוב.

Baroukh Ata Ado-Nai Elo-Hénou Mélekh Haolam Acher Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Tov

- B. Selon les Ashkénazim (et certains Sépharadim) on fait la bénédiction suivante :

ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם, שֶׁהַחַיִּינוּ וְקִיַּמְנוּ וְהִגִּיעָנוּ לְזִמְנוֹ הַזֶּה.

Baroukh Ata Ado-Nai Elo-Hénou Mélékh Haolam Chéhé'héyanou Vekiyémanou Vehiguianou Lazémane Hazé

Selon les Sépharadim on ne fait cette bénédiction que lors du kiddouch.

Le soir du séder

- A. Le soir du séder nous accomplissons plusieurs mitsvotes ; •la matsa, •le maror, •le récit de la sortie d'Égypte, et tous les miracles qui ont eu lieu (la lecture de la Hagada), •les 4 verres de vin. Lorsque le temple sera reconstruit avec l'aide de D. nous accompliront une mitsva supplémentaire, celle d'apporter le sacrifice de Pessah, et nous le consommeront.
- B. Les matsa pour le séder doit être (selon la majorité des décisionnaires), faite à la main, et « shmoura », c'est-à-dire que le blé a été surveillé depuis la récolte.
- C. Le soir du séder il faut boire 4 verres de vin (rouge) ou de jus de raisin.
- D. Le soir du séder on mange 4 kazaïtes de matsa. **Voir le tableau des mesures ci-dessous.**
- E. Chaque kazaïte doit être consommé en un temps limite de 4 minutes ceux qui ne peuvent manger dans ce temps imparti, pourront le consommer en 9 minutes.
- F. Les 4 kazaïtes se consomment à 3 moments du séder : 1. 2 kazaïtes de matsa pour s'acquitter de **Motsi -Matsa**. 2. 1 kazaïte de matsa pour le **Korekh** (le sandwich) avec la feuille de laitue. 3. Le dernier kazaïte est pour **l'Afikomane**.
- G. Les 4 verres de vin ainsi que la consommation de la matsa doivent impérativement être bus, accoudé sur **le côté gauche**, si on n'a pas beaucoup de place pour s'accouder, on peut s'appuyer sur celui qui est assis sur la gauche.
- H. Le soir du séder, on mange 2 Kazaïtes de maror, le premier pour s'acquitter de la mitsva du maror, et le second pour s'acquitter du Korekh.

- I. Les femmes sont tenues de faire toutes les mitsvotes du séder, **il faut les attendre lorsqu'elles sont occupées à la préparation et au service du séder !**

Il y a une mitsva essentielle le soir du séder, **qui est de raconter à ses enfants la sortie d'Égypte.** C'est pour cela qu'il est impératif de veiller à ce que les enfants soient éveillés et en forme le soir du séder, et aussi prévoir quelques surprises. Il faut leur raconter la sortie d'Égypte dans un langage simple et clair.

	Volume recommandé	Personnes âgées ou malades
Les 4 verres de vin	Le volume de vin à boire est 8,6 cl. Celui qui boit dans un verre normal, qui contient environ 15 cl ou plus, se contentera de boire la majorité du verre pour être quitte. (Les ashkénazim qui suivent l'avis du 'Hazon Ich, de boire 15 cl, seront récompensés).	
Motsi-Matsa* (2 kazaïtes)	Selon les sépharadim: 40 gr. Selon les ashkénazim: 30 gr, (certains diminuent ce volume, voir les références.)	Selon les sépharadim : 20 gr, et si difficile 13 gr. Selon les ashkénazim : 17 gr, et si difficile 9 gr.
Maror**	30 gr	17 gr
Korekh	20 gr de matsa, et 30 gr de maror.	Selon les sépharadim : 13 gr de matsa, et 19 gr de maror, et si difficile, un morceau de matsa et un morceau de maror. Selon les ashkénazim : 9 gr de matsa et 17 gr de maror.
Afikomane	20 gr	Selon les sépharadim : 13 gr. Selon les ashkénazim : 9 gr.
*Une matsa shmoura faite à la main pèse environ 60 gr, (tout dépend de l'épaisseur de la matsa). Une matsa faite à la machine pèse entre 27 et 32 gr. La matsa Neymann pèse 50 gr. Il faut calculer en fonction du poids.		
**Pour le maror, avec de la Romaine, il faut 2 grandes feuilles, (environ la surface d'une feuille A4). Avec des endives, il faut 4 grandes ou 5 petites feuilles.		

Premier séder de Pessah : soir du mercredi 15 Nissan (08.04.2020)

- A. Le mot **séder** en hébreu, signifie **l'ordre**. C'est pour cette raison que l'on nomme cette nuit "La nuit du séder" à cause de l'ordre particulier de cette nuit auquel on attribue une attention toute particulière.
- B. L'ordre du séder est le suivant :
- . קדש, ורחץ, כרפס, יחץ, מגיד, רחצה, מוציא, מצה, מרור, כורך, שולחן עורך, צפון, ברוך, הלל, נרצה.
- Kadesh, Our'hats, Karpass, Ya'hats, Maguid, Ro'htsa, Motsi-Matsa, Maror, Koresh, Shoul'han 'Orekh - Tsafoune - Barekh - Halel - Nirtsa**
- C. Certains ont la coutume de mentionner cet ordre au début juste avant le kiddouch.

Kadesh - קדש

- A. Le séder commence par le kiddouch. Il faut impérativement attendre la sortie des étoiles pour pouvoir commencer : **20h50**.
- B. Le verre du kiddouch est le premier des 4 verres de vin du séder, il faudra donc veiller à ce que tout le monde ait un verre de vin rempli.
- C. On fait la bénédiction de shéhé'heyanou (שהחיינו) lors du kiddouch, on devra penser à s'acquitter des autres mitsvot du séder, Matsa et Maror.
- D. À la fin de la bénédiction du kiddouch, tous les participants devront boire leur verre, en une ou deux fois, **et accoudés !** Les personnes ayant des difficultés à boire les 8,6 cl pourront se contenter de boire la majorité du verre.

Our'hats - ורחץ

- A. On se lave les mains, 3 fois la main droite puis 3 fois la gauche et **sans faire la bénédiction**.
- B. Après s'être lavé les mains on ne parlera pas jusqu'après avoir mangé le «karpass».

Karpass - כרפס

- A. Tous les participants prennent un morceau de céleri (moins que 18 gr) nettoyé au préalable.
- B. On trempe le céleri dans l'eau salée ou le vinaigre, et on fait la bénédiction de בורא פרי האדמה, on pensera également au maror lors de la bénédiction, pour ne pas avoir besoin de refaire la bérakha.
- C. On ne s'accoude pas.

Ya'hats - יחץ

- A. Le maître de maison prend la matsa du milieu parmi les 3 matsotes posés sur le plateau, et la casse en deux.
- B. Le plus petit morceau est remis à sa place entre les deux matsotes, sur le plateau, et le plus grand morceau, il l'emballe et le cache pour l'« Afikomane ».

Maguid - מגיד

- A. Après avoir caché l'Afikomane, on recouvre le plateau. Certains le retire de la table.
- B. On sert le deuxième verre à tout le monde, et on commence la lecture de la « Hagada ».
- C. On donne aux enfants la possibilité de poser les questions: מה נשתנה: . S'il n'y a pas d'enfants ce sont les adultes qui les posent.
- D. Lorsque l'on arrive dans la Hagada au passage de באח"ב, עד"ש, דצ"ד, דם ואש ותימרות עשן, et des 10 plaies, le maître de table verse de son verre de vin, dans une bassine, (qu'il faudra jeter aux toilettes) et il le remplira de nouveau pour la suite du séder.
- E. À la fin de la bénédiction de גאל ישראל, il faudra boire la deuxième coupe de vin en s'accoudant sur le **côté gauche**. Selon les sépharadim, on ne refait pas la bénédiction sur le vin. Selon les ashkénazim, il faut faire la bénédiction de בורא פרי הגפן.

Ro'hatsa - רחצה

- A. On se lave les mains une seconde fois, comme la fois précédente mais cette fois ci on fait la bénédiction, על נטילת ידיים.
- B. On ne parlera pas après la bénédiction.

Motsi-Matsa - מוציא - מצה

- A. Le maître de table prend les matsotes du plateau, et fait la bénédiction de המוציא לחם מן הארץ.
- B. Le maître de table repose la matsa du bas, et fait la bénédiction de על אכילת מצה sur les 2 autres, ensuite il prend un Kazaïte de la matsa du haut et un kazaïte de la matsa du milieu, et mange ces 2 morceaux accoudé.
- C. Une fois qu'il a commencé à manger la matsa, il distribue aux autres membres un petit morceau de matsa (celle du haut ou du bas) et chacun devra compléter son kazaïte avec une autre matsa.
- D. Tout le monde doit manger les 2 kazaïtes et il faut les manger accoudé sur le côté gauche.

Maror - מרור

- A. On mange un légume amer en souvenir de la vie amère qu'ont eu nos ancêtres en Égypte. Les Sépharadim ont coutume de manger de la laitue/endives, les Ashkénazim ont l'habitude de manger du raifort.
- B. Il faut manger 1 kazaïte de maror.
- C. On ne s'accoude pas pour manger le maror.
- D. On trempe le maror dans la 'harossette, et on secoue un peu pour qu'il n'y en ait pas trop, et que le goût amer ne soit pas atténué par la 'harossette.
- E. On fait la bénédiction אשר קידשנו במצותיו וציוונו על אכילת מרור.

Korekh - כורך

- A. On fait un sandwich avec 1 kazaïte de matsa et 1 kazaïte de maror, on le trempe dans la 'harossette et on dit זכר למקדש כהלל הזקן, et on le mange accoudé.
- B. On ne fait pas de bénédiction sur ce sandwich.

Shoul'han 'Orekh - שולחן עורך

- A. On mange le repas de fête.
- B. Certains ont la coutume de manger l'œuf qui est sur le plateau.

Tsafoune - צפון

- A. On sort l'Afikomane et on distribue un petit morceau à chacun, et chacun devra compléter ce morceau avec de la matsa pour avoir 1 kazaïte.
- B. Il faut manger accoudé.
- C. Il est important de manger l'Afikomane avant la moitié de la nuit, voir le tableau susmentionné
- D. On n'a pas le droit de manger quoi que ce soit après l'Afikomane, même après le séder. Cependant on a le droit de boire de l'eau, un café ou un thé.

Barekh - בריך

- A. On sert le 3ème verre de vin à tout le monde.
- B. On fait le Birkat Hamazone, ne pas oublier Ya'alé Véyavo.
- C. On fait la bénédiction de בורא פרי הגפן, et on boit accoudé.

Halel - הלל

- A. A. On sert le 4ème verre de vin à tout le monde et on sert un verre supplémentaire pour Eliahou Hanavi.
- B. B. On lit le halel, ainsi que נשמת כל חי, et aussi ישתבח.
- C. C. Après le halel on boit la dernière coupe de vin toujours accoudé.
- D. D. Les Sépharadim ne font pas de bénédiction avant de boire le 4ème verre, les Ashkénazim font la bénédiction.

Nirtsá - נרצה

À la fin du séder, on se lève de table avec la satisfaction d'avoir accompli toutes les mitsvot relatives au séder et avec l'espoir de trouver grâce devant Hashem !

Deuxième séder de Pessah : soir du jeudi 16 Nissan (09.04.2020)

Allumage des bougies de yom-tov : après 21h02.

ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של יום טוב.

Baroukh Ata Ado-Nai Elo-Hénou Mélekh Haolam Acher Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Tov.

Ceux qui ont l'habitude de dire « Chéhé'héyanou » au moment de l'allumage, ils le feront également le 2ème soir.

Le 2^{ème} jour de yom-tov on refait shéhé'hyanou pendant le kiddouch.

On commence le compte du Omer (Séfirat Ha'Omer).

Quelques Halakhotes concernant Yom-Tov

La cuisson

- A. Nos Sages nous ont enseignés qu'il n'y a de différences entre shabbat et yom-tov que pour la consommation, c'est-à-dire que les travaux autorisés à yom-tov, le sont uniquement pour manger, et les autres travaux restent interdits comme pour shabbat.
- B. Cependant même pour manger il y a certains travaux qui restent interdits.
- C. Il est interdit d'allumer un feu nouveau durant yom-tov, mais on peut allumer un feu à partir d'une flamme déjà existante, pour pouvoir cuisiner.
- D. Si quelqu'un a allumé un feu nouveau par inadvertance, bien qu'il ait transgressé un interdit, on peut tout de même profiter du feu.
- E. Il est interdit d'éteindre un feu durant yom-tov, en conséquence, si quelqu'un a allumé une allumette, (avec une flamme déjà existante) il ne pourra pas l'éteindre, il devra la poser.

dans un endroit où elle s'éteindra d'elle-même, une personne ayant allumé une cigarette, devra faire de même.

- F. Si quelqu'un utilise une cuisinière à gaz, il ne peut pas baisser l'intensité de la flamme, car c'est considéré comme l'action d'éteindre, cependant s'il y a un risque pour le plat qu'il brûle, il pourra baisser l'intensité de la flamme.
- G. Après avoir terminé la cuisson, si on veut éteindre le feu, on peut mettre de l'eau à bouillir au-dessus du feu de sorte que lorsqu'elle arrive à ébullition, elle déborde et éteint la flamme, ensuite on pourra fermer l'arrivée du gaz. Cependant il faudra penser à boire de cette eau, avec un café ou un thé par exemple (car il est interdit de cuisiner sans raison).
- H. Il y a certaines cuisinières à gaz qui ont un allume gaz électrique intégré aux boutons du gaz, il faut alors penser à débrancher la prise de ces cuisinières avant yom-tov.

Quelques Halakhot supplémentaires.

- A. On a le droit de balayer la maison, et il est préférable de le faire juste après les repas, par contre il est interdit de passer la serpillière pour laver le sol. S'il y a un coin particulier qui a été sali par un bébé par exemple, on peut verser un peu d'eau dessus et la ramasser dans la poubelle.
- B. On peut utiliser une râpe ou un économe durant yom-tov.
- C. On a le droit de presser des citrons (uniquement pour la consommation), mais on ne peut pas presser d'autres fruits.
- D. On peut faire des glaçons, ou même faire du soda (soda-stream).

Se doucher durant yom-tov

- A. On peut se laver tout le corps à l'eau froide, ou alors à l'eau chaude si celle-ci a été chauffée (avec un panneau solaire) avant yom-tov, cette autorisation n'est valable que pour les particuliers, et non pour les bains publics (mikvé)
- B. On ne peut pas utiliser les chaudières à gaz qui s'allument lors de l'ouverture du robinet et s'éteignent lors de la fermeture, ou les chaudières à fioul, ou même les chaudières électriques, à cause du fait que lors de l'ouverture du robinet, le ballon d'eau chaude se remplit avec de l'eau, qui va être chauffée pendant yom-tov pour se laver, et nos Sages n'ont autorisés les travaux durant yom-tov uniquement s'ils sont absolument indispensables à tout le monde (comme cuisiner pour se nourrir, ce qui n'est pas le cas pour la douche). Ceux qui séjournent à l'hôtel doivent faire attention à ne pas se laver à l'eau chaude.
- C. Ceux qui suivent l'avis de Rav Ovadia Yossef, peuvent programmer la chaudière électrique sur minuterie avant yom-tov pour avoir de l'eau chaude pendant la fête. Ceux qui suivent l'avis du Rama (Ashkénazim), ne pourront pas se laver tout le corps, sauf s'il y a une nécessité (transpiration) et uniquement à l'eau froide. Les bébés qu'on a l'habitude de laver tous les jours ou les adultes qui transpirent beaucoup, même s'ils suivent l'avis du Rama, ils pourront se laver tout le corps.
- D. Une chaudière à gaz dont la flamme est constamment allumée, et qui s'intensifie lorsqu'on ouvre l'eau chaude, pourra être utilisée pour se laver tout le corps à l'eau chaude (selon les Sépharadim). Uniquement chez soi, et non dans les bains publics.
- E. On ne peut pas utiliser les éponges de douche, et on utilisera uniquement des savons liquides.

- F. Il est interdit d'essorer les cheveux, et la serviette, on pourra se sécher les cheveux et le corps légèrement avec la serviette. Il est interdit de se peigner les cheveux de peur d'arracher des cheveux, les femmes sont également concernées par ces Halakhotes.

Soins médicaux/médicamenteux

- A. Celui qui se sent mal, ou a une douleur quelconque (maux de tête, de ventre, de gorge ou autres...) peut prendre des comprimés ou un sirop pour calmer la douleur.
- B. Il est interdit d'étaler de la crème ou de la pommade pendant yom-tov.

Mouktsé

- A. Tout ce qu'il est interdit de déplacer pendant shabbat, l'est également durant yom-tov. Nos Sages ont décrété que le statut de mouktsé durant yom-tov est plus strict que durant shabbat, pour que les gens ne considèrent pas yom-tov comme moins important que shabbat.
- B. Les épluchures de fruits et les coques qui sont aptes à la consommation pour des animaux ne sont pas mouktsé pendant shabbat, cependant elles le sont pendant yom-tov, il est donc interdit de les déplacer. Pour pouvoir les déplacer il faut qu'elles soient posées (au moment où on les épluche) dans un ustensile contenant un morceau de nourriture, de cette manière on pourra les déplacer par l'intermédiaire de la nourriture présente dans l'ustensile.

Vendredi soir veille du 17 Nissan - 10 avril 2020

L'allumage des Nérotés (bougies)

- A. Il faut allumer les bougies de shabbat avant 19h58.**
- B. Il est interdit d'allumer pendant yom-tov, un feu nouveau, comme par exemple avec un briquet ou des allumettes, c'est pour cela qu'il faut prévoir une bougie de 48 heures pour allumer à partir de cette flamme, toutes les autres qui seront nécessaires.

ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של שבת.

Baroukh Ata Ado-Nai Elo-Hénou Mélekh Haolam Acher Kidéchanou Bemitsvotav Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Shabbat

Sortie du shabbat 11 avril 2020 : 21h05

Mardi soir 14 avril 2020 – 7ème jour de Pessah

Il est interdit d'allumer pendant yom-tov, un feu nouveau, comme par exemple avec un briquet ou des allumettes, c'est pour cela que nous devons prévoir une bougie de 48 heures pour allumer à partir de cette flamme, toutes les autres qui seront nécessaires.

Heure de l'allumage : 20h03

ברוך אתה ה' אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר של יום טוב.

*Baroukh Ata Ado-Nai Elo-Hénou Mélekh Haolam Acher Kidéchanou Bemitsvotav
Vetsivanou Lehadlik Ner Chel Yom Tov.*

Le 7ème jour de Pessah on ne fait pas la benediction de שהחיינו, ni lors de l'allumage des Nérotés ni lors du kiddouch.

Mercredi soir 15 avril 2020 – 8ème jour de Pessah

Début du 2^{ème} jour la fête : 21h11

Allumer les bougies à partir d'une flamme existante.

Fin de la fête de Pessah : Jeudi 16 avril 2020 à 21h12

Il faut attendre environ 30 minutes avant de reprendre les ustensiles du 'Hametz, pour laisser le temps au Rav de racheter au goy les ventes faites avant la fête : 21h45.

**Au mois de Nissan les Béné Israël ont été délivrés, et au mois de Nissan ils seront délivrés !
Puissions-nous mériter une rédemption complète, et la reconstruction du Temple rapidement
de nos jours ! Amen.**